

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Iodate de potassium
pour analyses
- **Code du produit** 15265
- **No CAS:**
7758-05-6
- **Numéro CE:**
231-831-9
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119920996-25-XXXX
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produit chimique intermédiaire
Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Bernd Kraft GmbH
Stempelstraße 6
D-47167 Duisburg
- **Service chargé des renseignements :** Département de sécurité de produit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24
aux USA et au Canada : 1-800-424-9300
hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)



produksicherheit@berndkraft.de
Tel.: (+49)0203/5194-0
Fax : (+49)0203/5194-290

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS03 GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
iodate de potassium

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

Nom du produit **Iodate de potassium** pour analyses

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**

- **No CAS Désignation**

7758-05-6 iodate de potassium

- **Code(s) d'identification**

- **Numéro CE:** 231-831-9

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :** Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :** Faire boire de l'eau (maximal 2 verres),). Appeler immédiatement un médecin

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

inflammable

oxydant

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

iode

Possibilité d'emanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

Nom du produit **Iodate de potassium** pour analyses

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome.
Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.
- **Autres indications**
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conseil pour les non-secouristes:
Éviter l'inhalation des poussières
Veiller à une aération suffisante
Éviter le contact avec la substance
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
Éviter la formation de poussière
Évacuer la zone dangereuse
consulter un spécialiste
respecter les procédures d'urgence
Conseil pour les secouristes: Équipement de protection, voir section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recouvrir les drains.
Collecter, lier et pomper les produits répandus.
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux
Recupérer à l'état sec
Nettoyer la zone contaminée.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Éviter la formation de poussière
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Éviter la formation de poussière, Éviter l'inhalation des poussières.
Se laver les mains et le visage après le travail.
Retirer les vêtements contaminés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Hygiène au travail
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Scellée. Sécher.
- **Indications concernant le stockage commun :** S'il vous plaît noter les directives nationales
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Classe de stockage :** réglementations nationales

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant**

· **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité néant**

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux

· **Protection respiratoire :**

Filtre P2.

nécessaire en cas de formation de poussières

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

· **Protection des mains :**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

· **Matériau des gants .**

· **Temps de pénétration du matériau des gants .**

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: 0,11 mm

Temps de pénétration: > 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: 0,11 mm

Temps de pénétration: > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple

KCL 741 Dermatrill® L (contact total)

KCL 741 Dermatrill® L (contact par éclaboussures)

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.

Enlever tout vêtement souillé et le faire tremper dans l'eau. Protection préventive de la peau Se laver les mains et le visage après le travail.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

**Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

| | |
|-----------------|----------------|
| Forme : | solide |
| Couleur : | blanc |
| Odeur : | inodore |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

· valeur du pH à 20 °C: 5,0-8,0

· Modification d'état

| | |
|----------------------|---------------|
| Point de fusion : | 560 °C |
| Point d'ébullition : | non déterminé |

· Point d'éclair non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Température de décomposition : >560°C °C

· Auto-inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

| | |
|--------------|----------------|
| inférieure : | Non déterminé. |
| supérieure : | Non déterminé. |

· Pression de vapeur à 20 °C: gering hPa

· Densité à 20 °C: 3,93 g/cm³

· Densité en vrac à 20 °C: ~2000 kg/m³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non applicable.

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 25 °C: 92 g/l

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

| | |
|---------------------|-----------------|
| dynamique : | Non applicable. |
| cinématique : | Non applicable. |
| solvants organiques | 0,0 % |

· Teneur en substances solides : 100,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses

(suite de la page 5)

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) effets Irritants**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique :**
- | |
|--------------------------------------|
| 7758-05-6 iodate de potassium |
| EC50 >100 mg/l (daphnie) (48h) |
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6 Autres effets néfastes**
Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
Ne pas rejeter dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

**Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1479

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (iodate de potassium)

· IMDG, IATA

OXIDIZING SOLID, N.O.S. (potassium iodate)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

5.1 (O2) Matières comburantes.

· Étiquette

5.1

· IMDG, IATA



· Class

5.1 Matières comburantes.

· Label

5.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

· Indice Kemler :

50

· Stowage Category

B

· Segregation Code

SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides

SG61 Stow "separated from" SGG15-powdered metals

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1 kg

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

· Catégorie de transport

g

2

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

**Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses**

(suite de la page 7)

| | |
|---|---|
| · Code de restriction en tunnels | E |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 1 kg |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (IODATE DE POTASSIUM), 5.1, II |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS03 GHS05

- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
iodate de potassium
- **Mentions de danger**
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
la substance n'est pas comprise

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2019

Numéro de version 7

Révision: 29.08.2018

Nom du produit Iodate de potassium
pour analyses

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR